



Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 53

Suppléants : 5

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 66**

- dont « pour » : 66

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : GENS DU VOYAGE – demande de prorogation de délai pour la réalisation des engagements inscrits au schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le jeudi 30 mars 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/03/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de VILLOGNON.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-VERGEZ Brigitte suppléante de MAINGUET Martine
- 2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 3-BILLOUT Thierry suppléant de FLAUD Yves
- 4-CHOLEWKA Marie suppléante de NAFFRICHOUX Marc
- 5-LOTTE Michel suppléant de CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Pouvoirs :

- 1-LIOT Gérard pouvoir à DANEDE Laurent
- 2-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy
- 3-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise
- 4-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle
- 5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 6-CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie
- 7-PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal
- 8-SEVRIT Raymond pouvoir à CROIZARD Christian

Absents : PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - POTEL Maryse - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : GENS DU VOYAGE – demande de prorogation de délai pour la réalisation des engagements inscrits au schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Vu la Loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu l'article L5214-16 I 4°) du CGCT inscrivant au titre des compétences obligatoires des communautés de communes l'« Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ; »

Vu les statuts de la communauté de communes Cœur de Charente,

Vu la délibération n°20210128_01 du 28 janvier 2021 relative à l'approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Charente pour la période 2020-2026,

Vu la délibération n°20210128_06 du 28 janvier 2021 relative à la validation du projet de construction de 7 terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage sur le site de Bois Billon à Aigre,

Vu l'arrêté préfectoral portant attribution d'une subvention au titre de la DETR en date du 21 mai 2021, en vue de l'aménagement de terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage à Aigre »,

Vu la décision préfectorale de subvention pour la réalisation des terrains familiaux de Bois Billon à Aigre en date du 14 décembre 2021, portant attribution d'aides pour 17 caravanes et précisant que la déclaration d'ouverture de chantier devra intervenir dans les 3 ans à compter du 14 décembre 2021,

Vu l'avis du bureau communautaire du 06 mars 2023,

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales et de la mobilité informe l'assemblée que lors de la dernière commission consultative du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, les EPCI ont été informés qu'ils disposaient d'un délai de 2 ans à compter de l'approbation du schéma pour réaliser leurs engagements.

Par suite, la CDC a été invitée à demander la prorogation du délai de réalisation des terrains familiaux et de l'aire de passage qui n'ont pu être réalisés à ce jour et dans le délai de 2 ans (échéance : mars 2023).

Monsieur le Vice-Président rappelle où en sont les 2 projets inscrits au schéma.

Par suite, il propose de solliciter une prorogation de délai de 2 ans auprès de Madame la Préfète de la Charente.

Dès lors que la demande justifiée sera adressée à Madame la Préfète, alors la CDC disposera d'un nouveau délai de 2 ans pour réaliser ses engagements, soit jusqu'en mars 2025.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **DE SOLLICITER un report de délai pour réaliser les engagements de la communauté de communes au titre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2020-2026 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

